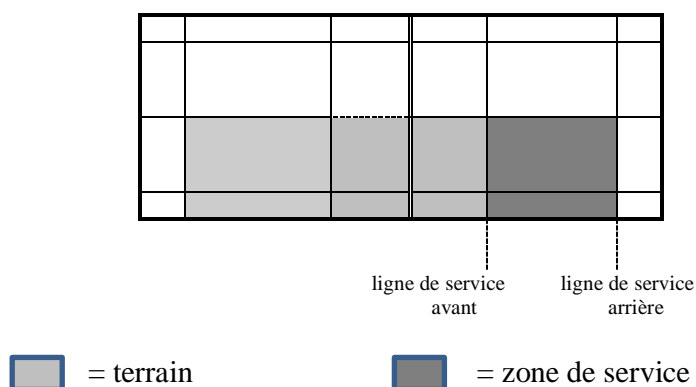


MINIBAD

1. LE TERRAIN ET SON ÉQUIPEMENT

- 1.1 Le terrain doit être un rectangle tracé avec des lignes d'une largeur de 40 mm selon le schéma A des règles de badminton. Le terrain ci-dessous pour le simple comme dans la figure J doit être employé pour le Minibad. Pour délimiter correctement le terrain, il faut tracer dans le prolongement de la ligne médiane, entre les 2 lignes de services courts, une ligne supplémentaire (ligne pointillée sur le schéma J). Si cette ligne est tracé provisoirement, il faut le faire avec du tape de 40mm de la même couleur que les lignes permanentes.
- 1.4 Les poteaux doivent avoir une hauteur de 1,40 mètre à partir du sol et doivent rester verticaux lorsque le filet est tendu conformément à l'Article 1.10
- 1.10 Le bord supérieur du filet doit être à 1,372 mètre du sol, au centre du terrain et à 1,40 mètre du sol, au niveau des lignes de côté du terrain de Doubles.

Schéma J



4. LA RAQUETTE

- 4.1 La raquette doit avoir un cadre d'une longueur totale n'excédant pas 620 mm et d'une largeur totale n'excédant pas 230 mm et qui est constitué des parties décrites dans les Articles 4.1.1 à 4.1.5 et représentées sur le schéma C.

7. LE SCORE

- 7.2 Un set est remporté par l'équipe qui atteint en premier 15 points.

Les articles 7.4 et 7.5 ne sont pas d'application.

8. LE CHANGEMENT DE DEMI-TERRAIN

8.1 Les joueurs doivent changer de demi-terrain :

8.1.3 dans le troisième set, lorsqu'une équipe atteint en premier 8 points.

9. LE SERVICE

Les articles 9.1.2 et 9.5 ne sont pas d'application

10. LES SIMPLES

10.1 Zones de service et de réception

10.1.1 Les joueurs doivent servir et recevoir dans leur zone de service respective.

10.1.2 Pas d'application.

10.3 Point marqué et service

10.3.1 Si le serveur gagne un échange (Article 7.3), le serveur marque un point.
Le serveur doit alors servir à nouveau à partir de sa zone de service.

11. LES DOUBLES

Les doubles ne sont pas joués en minibad.

12. LES ERREURS DE ZONE DE SERVICE

Article 12.1.2 n'est pas d'application.

13. LES FAUTES

Article 13.2.3 et 13.3.9 ne sont pas d'application.

16. LA CONTINUITÉ DU JEU, LA MAUVAISE CONDUITE ET LES SANCTIONS

Article 16.2.1 n'est pas d'application.